

## **COMMUNE DE SAINT-SEVERIN - 16390**

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **Réunion du conseil municipal du 09 DECEMBRE 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE NEUF DU MOIS de DECEMBRE à 19 H le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.**

**Etaient présents :** M. Mmes RIVIERE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - - MEAR Emmanuel - MERCIER Bruno - MOREAU Jean-Clément - PLANTIVERT Marie-Edith - SIMONET Sylvette - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

**A été élu Secrétaire de séance :** BENOIT Patrick

**Absent excusé :** MORGAN Andréa - MARCADIER Christian

**Pouvoirs :** MARCADIER Christian a donné pouvoir à MOREAU Jean-Clément

**Date de convocation :** 03/12/2015

**Nombre total de conseillers :** 15

**Nombre de membres présents :** 13

**Majorité absolue :** 8

#### **VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 NOVEMBRE 2015**

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2015.

#### **BUDGET TRANSPORT**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la livraison du bus n'a pas eu lieu comme prévue le 6 décembre 2015 mais sera reportée, probablement, pour le début de l'année 2016.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS « TUDE ET DRONNE AVAL »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes ont été consultées sur la proposition d'arrêté du Préfet de la Charente en date du 07 septembre 2015 relatif au projet de fusion entre le SIAH du Sud Charente et le SIAH du bassin de la Dronne.

Considérant les délibérations positives des communes, la fusion sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il convient donc de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins « Tude et Dronne aval ».

Sont désignés, M. MARCADIER Christian en tant que délégué titulaire et M. BENOIT Patrick, suppléant. Ces deux conseillers étaient déjà représentants dans l'ancienne structure.

Cette délibération sera transmise au Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins « Tude et Dronne aval ».

## **PROJET DE SYNDICAT D'EAU POTABLE A L'ECHELLE DU PAYS SUD CHARENTE**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) de Monsieur le Préfet prévoit les mesures suivantes en ce qui concerne les Syndicats d'eau potable.

Le projet de SDCI propose une « réorganisation sans étape intermédiaire par les mesures suivantes, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- extension du Syndicat AEP existant du Grand Angoulême au territoire du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Angoumois
- la fusion de l'ensemble des services AEP en un syndicat unique à l'échelle du Département (hors périmètre du SCOT de l'Angoumois).

## **A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, CONFORMEMENT A LA LOI NOTRE EN DATE DU 07 AOUT 2015, LA COMPETENCE EAU POTABLE SERA TRANSFEREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le SDCI prévoit donc que la CdC adhère à un Syndicat dont le périmètre serait celui du Département, à l'exception de celui du secteur du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Angoumois.

Concernant le territoire de la CdC Tude et Dronne et dans l'attente du transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Il en résultera la suppression des Syndicats suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017:

- SAEP de la Font du Gour
- SIAEP de la Font des Abîmes
- SIAEP des Essards
- SIAEP de Chalais
- SIAEP des Collines du Montmorélien
- SIAEP de Salles Lavalette

Conformément aux instructions et à la circulaire de Monsieur le Préfet, le vote du Conseil Municipal doit porter sur la globalité du SDCI.

Si le Conseil Communautaire et certaines Communes se sont déjà prononcées sur le SDCI, lors de sa réunion en date du 29 octobre 2015, le Conseil Communautaire avait toutefois proposé que soit adopté un projet d'amendement à présenter à la CDCI (Commission

Départementale de Coopération Intercommunale) afin de proposer une autre architecture que celle proposée par le SDCI en ce qui concerne les syndicats d'eau potable.

Cet amendement porte sur la constitution d'un syndicat d'eau potable à l'échelle du Sud Charente, la création d'un syndicat unique à l'échelle du Département (hors périmètre du SCOT de l'Angoumois) ne semblant pas adaptée à la gestion d'un service public de qualité pour la production, l'adduction et l'alimentation en eau potable.

Les éléments relatifs à la création de ce syndicat ont été présentés lors du Conseil Communautaire du 05 novembre 2015.

Le projet du Syndicat AEP Sud Charente porterait sur la fusion de dix Syndicats auxquels s'adjoindrait la ville de Barbezieux :

- SIAEP de LA FONT CHAUDE
- SIAEP de BAINES
- SIAEP du BROSSACAIS
- SIAEP de LA FONT DES ABIMES
- SIAEP de RONSENAC-EDON
- SIAEP de LA FONT DU GOUR
- SIAEP de CHALAIS
- SIAEP des COLLINES DU MONTMORELIEN
- SIAEP de SALLES LAVALETTE
- SIAEP des ESSARDS
- COMMUNE de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

Les chiffres clefs de ce futur Syndicat sont les suivants :

- 107 Communes
- 45 823 Habitants
- 21 167 Abonnés
- 2,570 Millions de M3 vendus
- Linéaire du réseau : 2 437 Km

Le diaporama relatif à ce projet de ce syndicat a été présenté lors de la réunion du 05 novembre 2015 et a été transmis à l'ensemble des communes.

### **Plusieurs raisons motivent la création de ce syndicat.**

- **Des motivations d'ordre légal**

La création d'un syndicat d'eau potable à l'échelle du Sud Charente respecte les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) dès lors que son périmètre recouvrira pour partie le périmètre de trois Communautés de Communes.

Par ailleurs, la création de ce syndicat soulèvera moins de difficultés techniques et juridiques que celle relative à un syndicat départemental (hors SCOT de l'Angoumois) tel que prévu par le SDCI

- **Des motivations relatives à la qualité et au maintien d'un service de proximité**

A contrario d'un syndicat départemental (hors SCOT de l'Angoumois) tel que prévu par le SDCI, la création d'un syndicat d'eau potable à l'échelle du Sud Charente permettra de

conserver un service public de proximité et donc de qualité (grâce notamment à une réactivité du service par rapport aux besoins des usagers) que ne permettra pas un syndicat départemental (hors SCOT de l'Angoumois) tel que prévu par le SDCI.

De manière plus générale, la création d'un syndicat d'eau potable à l'échelle du Sud Charente représente un échelon local qui favorisera le lien social avec les usagers et habitants

- **Des motivations en termes de gouvernance :**

A contrario d'un syndicat départemental (hors SCOT de l'Angoumois) tel que prévu par le SDCI, la création d'un syndicat d'eau potable à l'échelle du Sud Charente permettra une gouvernance de proximité et de conserver un pouvoir décisionnel à l'échelon local dans la mesure où :

- L'ensemble des communes, notamment rurales, y seront mieux représentées et les élus locaux y seront impliqués
- Le Service Public de l'eau potable sera confié à des élus de proximité connaissant les problématiques locales et géographiques du service

La création d'un tel syndicat permettra en outre aux élus locaux de véritablement maîtriser :

- les choix d'investissement (renouvellement réseaux...) et de gestion du service d'eau potable
- le prix de l'eau
- **des motivations liées à une mutualisation des moyens tout en conservant un pouvoir décisionnel à l'échelon local :**

**Tout en conservant une gestion de proximité** (à contrario d'un syndicat départemental hors SCOT de l'Angoumois tel que prévu par le SDCI), la création d'un syndicat d'eau potable à l'échelle du Sud Charente permettra de mutualiser les moyens financiers et les compétences nécessaires au maintien d'un service d'eau potable de qualité (à titre d'exemple, cette mutualisation favorisera les interconnexions de réseau et sécurisera donc l'approvisionnement d'une eau potable de qualité sur l'ensemble du Sud Charente).

- **des motivations techniques :**

La création d'un syndicat d'eau potable à l'échelle du Sud Charente s'appuie également sur des raisons techniques :

- la présence d'une eau de qualité liée aux sources turoniennes (qualité démontrée par l'ARS)
- Des capacités de stockage des Châteaux d'eau

Ces deux éléments techniques justifient la création d'un Syndicat d'eau à la seule échelle du Sud Charente assurant un service de qualité avec une ressource de qualité et sécurisée.

**Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **d'émettre un avis favorable à la création d'un Syndicat AEP à l'échelle du Sud Charente**
- **De demander à la CDCI de bien vouloir amender le SDCI afin d'y inscrire la création de ce Syndicat**

Vu le projet de SDCI présenté par Monsieur le Préfet,  
Vu le projet de création d'un syndicat d'eau potable à l'échelle du Sud Charente  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Considérant l'ensemble des éléments motivant la création d'un syndicat d'eau potable à l'échelle du Sud Charente,  
Considérant la nécessité de créer syndicat d'eau potable à l'échelle du Sud Charente,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **émet un avis favorable à la création d'un Syndicat AEP à l'échelle du Sud Charente**
- **demande à la CDCI de bien vouloir amender le SDCI afin d'y inscrire la création de ce Syndicat**

### **APPROBATION CLECT DU 26.11.2015**

Monsieur le Maire rappelle que **la CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les Communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil Communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation qui correspondent au coût de la compétence transférée.

Monsieur le Maire indique que lors de ses réunions en date du 26 novembre 2015, la CLECT s'est prononcée sur le transfert de charges des Communes de Châtignac et de Saint Laurent des Combes pour les années 2014 et 2015.

En effet, suite à une observation des services de l'Etat en date du 30 septembre 2015, le calcul du transfert de charges pour ces communes a dû être recalculé pour l'année 2014 mais aussi 2015.

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT en date du 26 novembre, approuvé à l'unanimité des membres présents, qui propose de fixer, de manière dérogatoire, les attributions de Compensation 2014 et 2015 suivantes pour les communes de Châtignac et Saint Laurent des Combes :

- Commune de Châtignac : Attribution de Compensation négative (versement à la Communauté de Communes) d'un montant de 4 726, 09 €
- Commune de Saint Laurent des Combes Attribution de Compensation positive (versement à la Commune) d'un montant de 5 716 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Communautaire à approuver les rapports de la CLECT en date du 27 août et du 26 novembre 2015.

Vu le code général des impôts,  
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les rapports d'évaluations des charges transférées adoptés par la CLECT le 26 novembre 2015

Considérant la nécessité de se prononcer sur les rapports d'évaluations des charges transférées adoptés par la CLECT le 26 novembre 2015

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT du 26 novembre 2015.**

#### **TERRAIN 4 RUE DU CONDROZ GUY MOTTET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réponse apportée à M. Guy MOTTET pour la revente de sa parcelle, achetée en 2004, située 4 rue du Condroz dans le lotissement communal « la Champagne ».

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 02 avril 2003, fixant le prix de vente du m<sup>2</sup> du terrain à bâtir dans le lotissement « la Champagne » à 6.25 € HT soit 7.48 € TTC et fait part au Conseil Municipal de sa correspondance à M. Guy MOTTET par laquelle il lui indique que la vente doit être réalisée à un prix de vente égal au prix d'achat de la parcelle augmenté des frais d'acquisition.

Où cet exposé, le Conseil Municipal :

- considérant que M. Guy MOTTET devra obligatoirement revendre le terrain sans réaliser de plus-value,
- confirme que le prix de vente est fixé à 7.48 € TTC/m<sup>2</sup>,
- précise que le prix de revente du terrain correspond au prix d'achat augmenté des frais d'acquisition pour ce terrain viabilisé du lotissement « la Champagne ».

#### **LOCATION HANGAR MME EN**

Monsieur le Maire indique au Conseil que les locaux communaux sont trop exigus pour stocker l'intégralité du matériel communal. Il serait possible de conserver ce matériel dans un hangar (fermé à clé) appartenant à Mme Joëlle EN au Breuil. Dans ce lieu, seraient remisés divers outils d'utilisation saisonnière (lame de déneigement, banquetteuse) deux remorques chargées de tivolis, bancs et tréteaux, une bétonnière. Monsieur le Maire propose de contractualiser les conditions d'utilisation de ce hangar par une convention précisant la durée et le montant du loyer. Le conseil approuve et donne son accord à Monsieur le Maire pour signer cette convention et pour fixer le prix de la location avec la propriétaire.

Monsieur le Maire signale qu'il se rendra prochainement sur place afin de réaliser une appréciation des différents paramètres entrant dans le cadre de cette convention.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Point travaux en cours :

- Maison loisirs nature au Colombier : M. le Maire fait le point sur les dernières avancées du dossier. Le cabinet HALLER architecture a été choisi pour réaliser les travaux et les notifications aux entreprises non retenues ont suivi. Il informe ceux qui pourraient se rendre disponibles que le cabinet d'architecte HALLER viendra le vendredi 18 décembre à 9h pour définir l'avant-projet sommaire.
- Ilot centre bourg maison BRETONNET : M. le Maire souligne l'excellente prestation de l'entreprise CAPY qui est intervenue rapidement, sans endommager les bâtiments alentours en laissant le site totalement nettoyé après sa prestation. Monsieur le Maire

indique que cette opération a permis de dégager l'espace qui s'ouvre à présent sur l'extérieur et permet d'envisager un nouvel environnement à aménager. M. Bruno MERCIER en profite pour souligner qu'il serait préférable, tant que le projet n'est pas finalisé, de mettre en garde les usagers qui se garent sur le parking qu'il existe un risque de « chutes de pierres ». Une information doit être diffusée en ce sens.

### **BILAN DESTRUCTION NIDS DE FRELONS ASIATIQUES 2015**

M. le Maire indique au Conseil que deux opérations de destruction de nids ont été recensées et que le coût restant à la charge de la collectivité s'élève à 126.50 €. Une 3<sup>ème</sup> intervention a eu lieu à côté de l'école mais étant située sur le domaine public, les pompiers sont intervenus gratuitement.

### **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME 2<sup>EME</sup> ANNEE DE MISES AUX NORMES**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a la deuxième tranche des travaux à prévoir.

### **POINT SUR LES TRAVAUX SALLE DU PING-PONG**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux qui sont pratiquement terminés. Christophe et Thomas ont réalisé les travaux en régie (surface 46 m<sup>2</sup>, doublage de tous les murs, reprise du plafond, peinture et pose de parquet flottant).

#### Les entrepreneurs :

- Mark DUNCAN a réalisé l'électricité et le chauffage pour un montant de 3 213 €.
- Tendances ENR Habitat est retenu pour installer un chauffe-eau de 15L et diverses fournitures pour 2 068 €.
- M. Jean-François GAY a réalisé gratuitement le branchement d'eau potable et le raccordement à l'assainissement. Pour palier aux recommandations de sécurité, il faut poser un verre de sécurité à la lucarne qui donne sur la grande salle, l'entreprise CAPDEBOS réalisera ces travaux.

Reste à prévoir une table et des chaises.

BIS : prévoir de faire passer dans le bulletin communal les remerciements pour l'intervention de Jean-François GAY ainsi que des employés techniques.

### **ASSAINISSEMENT BAPTISTE A CHANTOISEAU**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'assainissement, qui sont à présent terminés, pour la famille BAPTISTE à Chantoiseau. L'entreprise Tendances ENR Habitat a réalisé ces travaux avec WC, douche et assainissement aux normes (avec la mise en place d'un « dégrilleur » comme à la station d'épuration afin d'éviter que d'éventuels détritiques n'engorgent les canalisations). Il est prévu la livraison de gros blocs de pierre afin que la famille ne roule sur le plateau filtrant. Monsieur le Maire indique que Mme RENAULT de l'UDAF a préparé une convention pour le prêt de 2 400 €, sur le budget du CCAS, accordé par la collectivité et qui sera remboursé à partir de janvier 2016 soit 200 € / mois sur une année.

## **DEMANDE DES JEUNES POUR DISPOSER DU LOCAL « MAISON DES JEUNES »**

M. Patrick GALLÈS fait le point sur la demande formulée par le jeune Rémy EYDELY, en juin 2015, en vue de disposer de la maison des jeunes avec d'autres camarades de la commune. Il devait préciser à M. Patrick GALLÈS une liste des jeunes concernés par ce projet, chose qu'il n'a toujours pas faite à ce jour.

Par ailleurs, M. Patrick GALLÈS souligne qu'il est en lien avec Mathilde LARDIERE du service culture et animations de la CDC « Tude et Dronne » pour un éventuel projet de musique au centre socioculturel de Chalais/Montmoreau et vérifie s'il y a possibilité de l'appliquer à Saint-Séverin.

Il s'agit d'un projet musique qui pourrait se produire à l'espace Arc-en-Ciel de Chalais mais il faudrait une ébauche bien élaborée et la participation de 5 à 10 jeunes pour avoir des chances d'aboutir. Affaire à suivre sachant que M. Patrick GALLÈS a donné toutes les informations sur ce dossier à la CDC.

D'autre part, Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait que la compétence « animation maison des jeunes » soit transférée à la CDC « Tude-et-Dronne ». Si cette dernière n'est pas intéressée, il pourrait être envisagé de transformer ce local en logement d'habitation afin de ne pas le laisser inoccupé.

## **QUESTIONNAIRE PERSONNES AGEES POUR LE BUS**

Monsieur le Maire fait le point sur le questionnaire concernant le transport dans la commune qui a été distribué le 24/09/2015 afin de se prononcer sur le maintien de ce service.

Il indique que sur les 435 questionnaires déposés dans les boîtes aux lettres, seulement 33 personnes ont répondu :

- 11 personnes sont intéressées par le service mais, ce sont déjà celles qui utilisent le bus pour se rendre à la foire de Ribérac ;
- 22 personnes non intéressées.

Conclusion : il n'y a guère que ceux qui utilisent ce service actuellement qui maintiennent leur intérêt. Le Conseil valide le maintien du service du transport tous les quinze jours pour la foire de Ribérac. Et précise que cela reste ouvert aux autres communes alentours dans la mesure où les personnes se rendent directement sur le parking de départ, en face du magasin SPAR, à Saint-Séverin.

## **VŒUX DU MAIRE**

Le Conseil Municipal décide que les vœux auront lieu à la salle des fêtes le samedi 9 janvier à 18h.

## **POINT BUDGET ET TEMPS DE TRAVAIL SUR LES DIFFERENTS SITES DE LA COMMUNE**

Après avoir fait le point sur les finances communales, M. le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux investissements qui pourraient être réalisés en 2016. Après discussion, les dépenses suivantes sont listées, les priorités seront définies lors de la préparation du budget 2016.

### Projets d'investissement 2016 :

- Climatisation salle des fêtes : 40 000 €
- Local loisirs nature au Colombie
- Ilot centre bourg « Bretonnet »

- Toilettes publiques à la mairie : 12 000 €
- Etang La brousse Sud
- Plantations
- Pave
- Volets immeubles route du Périgord (Marcombes)
- Véhicule technique (remplacement Fiat) et matériel
- Bancs supplémentaires dans le parc de la mairie et dans le cimetière
- Une ou deux poubelles supplémentaires sur le parking de l'école
- Remplacer le chauffage du Foot

M. le Maire fait le point sur les temps de travail dans les différents sites de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Autoriser M. le Maire à modifier le nom d'un hameau auprès des impôts fonciers. Au hameau de La Brousse pour supprimer le « Haut La Brousse » et conserver « La Brousse » et « La Brousse Sud ».

Autoriser M. le Maire à faire couper des arbres devant la salle des fêtes et la Poste. Il s'agit de quatre platanes dont les racines, semi-aériennes, abîment le dispositif d'assainissement et soulèvent le revêtement au sol (trottoir). Il faudra repenser à la plantation d'autres arbustes mais moins imposant et prévoir de faire appel à un entrepreneur disposant d'un tractopelle à dent unique qui soulèverait les racines sans endommager le reste et, peut-être refaire passer une caméra afin d'explorer l'état de l'assainissement sous l'escalier extérieur de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la signature chez le notaire du terrain LACHOR, le 1<sup>er</sup> décembre 2015. A présent, il faut, rapidement, prévoir le raccordement à l'assainissement sur le budget de l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle la correspondance de M. POITEVIN... et, indique qu'un courrier a été envoyé au service des routes du Département pour les carrefours jugés dangereux : Proposition en date du 08/12/2015, de Gilles CALEC, nouveau responsable à l'Ada de Montmoreau :

1. Pillac-route de Montmoreau : rétrécissement pour faire ralentir les conducteurs.
2. Carrefour Hôtel de la Paix : M. CALEC pense notamment à un rond point franchissable avec trois « cédez le passage ». La proposition de deux signalisations « STOP » n'est pas envisageable selon lui.

Il va nous faire parvenir des propositions que le Conseil devra étudier afin de définir la part de financement qui reste à la charge de la commune. Toutefois, M. le Maire précise que la collectivité pourra prétendre à une subvention au titre des amendes de police sur l'année 2016.

Remerciements à Bruno et Sylvette SIMONET pour la qualité et l'originalité apportées à la décoration extérieure de la salle des fêtes.

Rideaux salle des fêtes : les anciens rideaux ont été enlevés par l'entreprise FOUCAUD, il n'y aura plus de rideaux pendant 8/10 jours, ils devraient revenir entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an.

Remerciements à nos compatriotes Anglais pour leur savoir vivre très particulier. Ils ont une nouvelle fois fait parvenir des cartes de remerciements pour l'organisation du repas des aînés.

M. le Maire en profite pour informer le Conseil du geste d'Andréa MORGAN qui, dans l'impossibilité d'assister au Conseil de ce soir a toutefois fait parvenir, à la mairie, une belle boîte de chocolats !

Coup de gueule dans le bis pour les voleurs dans le cimetière (cf. courrier de M. DAUCOURT).

Date du prochain Conseil Municipal le mercredi 13 janvier à 19H00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est déclarée close à 20H45.